PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 1^{er} octobre 2018, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS:

Mmes et MM. les conseillers Stéphane Giard Jean-Luc Nappert

Jocelyn Dupuis* Alain Lacasse
Denyse Tremblay Robert Riel
Éric Duchesneau* Robert Vincent

Catherine Baudin

EST ABSENT:

M. le Maire Pascal Bonin (absence motivée).

formant le quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Julie Bourdon.

Sont également présents : la greffière adjointe, M^e Julie Bertrand, et le directeur général, M. Michel Pinault.

2018-10-0846 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Ajouter les ordres de changements numéros 136, 137 et 138 au point 5.2. intitulé: « Ordres de changements numéros 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134 et 135 – Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction – Contrat numéro 192/2017 – Céleb Construction Itée ».

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0847 Première période de questions des citoyens

1. M. René Jean

M. René Jean, 693, rue Marion, s'adresse au conseil municipal relativement au *Pickleball* afin de suggérer la piscine Miner comme futur gymnase multidisciplinaire. Il dépose un document intitulé : « Pourquoi démolir lorsqu'on peut améliorer! ».

2. M. François Morin

M. François Morin, 317, rue de l'Estrie, s'adresse au conseil municipal relativement à un constat d'infraction reçu pour un stationnement interdit sur le boulevard Leclerc et questionne le conseil quant aux frais reliés à celui-ci.

3. Mme Chantal Leclerc

Mme Chantal Leclerc, 1126, rue de Rouyn, s'adresse au conseil municipal relativement à son désir que les informations concernant les frais reliés aux constats d'infraction soient publiques.

4. M. Mark Ekdom

M. Mark Ekdom, 305, rue Robinson Sud, s'adresse au conseil municipal relativement aux élections provinciales, à savoir si le fonctionnement est semblable à celui pour les élections municipales.

2018-10-0848 Approbation des procès-verbaux des 4 et 17 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les lundis 4 et 17 septembre 2018, ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les lundis 4 et 17 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0849

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80002 – 136, boulevard Montcalm – Lot numéro 1 010 834, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-216, transmettant la résolution numéro 180821-02 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Vincent explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse suppléante, Mme Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, pour l'immeuble situé au 136, boulevard Montcalm;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 136, boulevard Montcalm, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 834, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180821-02, en date du 21 août 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- le propriétaire propose un concept végétalisé de l'aire de stationnement;
- la demande est jugée mineure; et
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 15 septembre 2018, informant de cette assemblée publique de consultation:

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80002 pour la propriété située au 136, boulevard Montcalm, portant le numéro de lot 1 010 834, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une aire de stationnement occupant 45,7 % de la superficie de la cour avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 30 % maximum, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 2245 de ses minutes, dossier 170260, en date du 19 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0850

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80003 – 136, boulevard Montcalm – Lot numéro 1 010 834, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-217, transmettant la résolution numéro 180821-03 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Vincent explique la teneur de cette demande de dérogation et la mairesse suppléante, Mme Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, pour l'immeuble situé au 136, boulevard Montcalm;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 136, boulevard Montcalm, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 834, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180821-03, en date du 21 août 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- le propriétaire propose un concept végétalisé de l'aire de stationnement;
- la demande est jugée mineure; et
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 15 septembre 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80003 pour la propriété située au 136, boulevard Montcalm, portant le numéro de lot 1 010 834, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser deux (2) entrées charretières d'une largeur totale de 12,5 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 11 mètres; et

d'autoriser une distance de 1,14 mètre entre les entrées, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 8 mètres minimum;

le tout en référence au plan préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteusegéomètre, sous le numéro 2245 de ses minutes, dossier 170260, en date du 19 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0851

Colloque – Fondation Rues principales – 24 octobre 2018 – Montréal – Déléguée – Mme Julie Bourdon

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2018-012;

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Bourdon a été invitée à titre de conférencière lors l'activité d'ouverture du colloque 2018 de la Fondation Rues principales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby est en processus de revitalisation de son centre-ville et qu'il serait bénéfique d'y déléguer Mme Bourdon;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de déléguer la conseillère Julie Bourdon afin de participer au 31^e colloque annuel de la Fondation Rues principales qui se déroulera à Montréal le 24 octobre 2018, pour une dépense de 574 \$, plus taxes applicables, le tout étant payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 430-2018, en date du 28 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0852

Décret de travaux – Ordres de changements numéros 4 et 5 – Centre aquatique de Granby – Contrat numéro 191/2017 – Entreprise de construction T.E.Q. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-039;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. par la résolution numéro 2017-09-0869 pour les travaux de construction du centre aquatique;

CONSIDÉRANT les sommaires exécutifs des ordres de changements numéros 4 et 5 en annexe au sommaire numéro BP-2018-039;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Robert Riel

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 pour la construction du centre aquatique; et

d'accepter les ordres de changements numéros 4 et 5 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 191/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2018-039 et entraînant une dépense additionnelle de 97 813,27 \$ avant taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 422-2018, en date du 27 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0853

Décret de travaux – Ordres de changements numéros 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137 et 138 – Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction – Contrat numéro 192/2017 – Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-042;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjugé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de construction de l'église Notre-Dame;

CONSIDERANT le sommaire exécutif des ordres de changements numéros 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137 et 138 en annexe au sommaire numéro BP-2018-042;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de décréter des travaux supplémentaires au contrat de construction de l'église Notre-Dame numéro 192/2017;

d'accepter les ordres de changements numéros 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137 et 138 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2018-042 et entraînant une dépense supplémentaire de 114 469,50 \$, plus taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 425-2018, en date du 27 septembre 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 114 470,00 \$ du surplus au projet 90675.11.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0854 Rapport archéologique – Église Notre-Dame – Artefactuel

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-033;

CONSIDÉRANT le rapport final de la firme Artefactuel;

CONSIDÉRANT le résumé de dossier préparé par Alexandre Patenaude, agent de gestion documentaire à la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT l'intérêt que pourrait avoir le public pour ces informations;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de partager le rapport de la firme Artefactuel et de l'agent de gestion documentaire de la Ville à toutes les parties prenantes intéressées;

de réaliser une activité de diffusion et de sensibilisation portant sur ce rapport avec l'archéologue et l'agent de gestion documentaire de la Ville; et

d'inclure le contenu de ce rapport aux intrants du projet de la Place du savoir afin que le comité évalue l'intérêt de l'intégrer au concours architectural du projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0855

Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska – Appui à des organismes – Atelier 19 – Centre d'action bénévole de Granby inc. – Festival international de la chanson de Granby – Impact de rue Haute-Yamaska – Nature-Action Québec – Sclérose en plaques Haute-Yamaska-Richelieu (SEPHYR)

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-039;

CONSIDÉRANT la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT la création d'un *Fonds de développement des communautés* dans le cadre de ladite politique;

CONSIDÉRANT le dépôt de six (6) projets, pour le territoire de Granby, pour une aide financière provenant de ce fonds;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'appuyer et d'autoriser les six (6) groupes à déposer leur projet à la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 du *Fonds de développement des communautés*, à savoir :

- Atelier 19 : Galerie d'art communautaire à ciel ouvert;
- Centre d'action bénévole de Granby inc. : Relance de la popote roulante;
- Festival international de la chanson de Granby : Assurer la pérennité de l'événement Chanson à boire;

- Impact de rue Haute-Yamaska: Développement d'outils de gestion, recherche de financement et analyse des besoins;
- Nature-Action Québec : Conservation de la biodiversité en milieu agricole sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska; et
- Sclérose en plaques Haute-Yamaska-Richelieu (SEPHYR): Implantation d'une accorderie (système d'échange de services entre individus et d'éducation à la coopération).

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0856

Programme de financement de la formation des pompières et des pompiers volontaires et à temps partiel – MRC de La Haute-Yamaska – Ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des incendies, sous le numéro SI-2018-004:

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompières et les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompières et de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompières et des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompières et de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompières et les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby prévoit la formation de cinq (5) pompières et pompiers pour le programme Pompier I et/ou de cinq (5) pompières et pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire:

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Yamaska en conformité avec l'article 6 du programme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ces pompières et de ces pompiers, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompières et des pompiers volontaires ou à temps partiel, au ministère de la Sécurité publique; et

de transmettre cette demande à la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0857

Comité de circulation – Réunion du 18 septembre 2018 – Recommandations pour acceptation par le conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-111:

CONSIDÉRANT la réunion du Comité de circulation du 18 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le compte rendu et le tableau des recommandations du comité;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'approuver les recommandations du Comité de circulation suite à la réunion du 18 septembre 2018; et

que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0858

Offre d'achat - Partie du lot numéro 6 262 589, CQ - 9161-5328 Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-125;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue par la compagnie 9161-5328 Québec inc., afin d'acquérir une partie du lot numéro 6 262 589, cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 4 333 mètres carrés (environ 46 640 pi²);

CONSIDÉRANT QUE la copie du certificat du trésorier émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., chap. I-0.1), accompagne la résolution;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la vente d'une partie du lot numéro 6 262 589, du cadastre du Québec, à la compagnie 9161-5328 Québec inc., pour la somme approximative de 34 980,00 \$, au prix fixé à 0,75 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément à l'offre d'achat datée du 24 septembre 2018, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-125.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0859

Autorisation de signature – Servitude de passage – Office municipal d'habitation de Granby (OMHG) – 84, rue Saint-Joseph – Lot numéro 1 010 215, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-124;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Granby (OMHG) souhaite ajouter un stationnement sur sa propriété située au 84, rue Saint-Joseph, lequel serait accessible par la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout du stationnement nécessite la publication d'une servitude de passage avec le terrain voisin, en conformité à l'article 123 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ), propriétaire du lot voisin numéro 1 010 215, CQ, accepte la création d'une servitude de passage entre les deux (2) immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du *Règlement numéro 0663-2016 de zonage*, la Ville de Granby doit intervenir à l'acte de servitude;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage entre les lots numéros 1 010 201 et 1 010 215, cadastre du Québec, afin que l'Office municipal d'habitation de Granby (OMHG), propriétaire du lot numéro 1 010 201, CQ, puisse ajouter un stationnement sur sa propriété, lequel sera accessible par la rue Saint-Jacques, le tout tel que plus amplement détaillé au sommaire numéro SJ-2018-124.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0860

Autorisation de signature – Empiètement de servitude – 646, rue Lemoyne – Lot numéro 4 313 826, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-116;

CONSIDÉRANT la servitude de passage pour conduite d'égout sanitaire publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford, sous le numéro 20 931 611;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux propriétaires de l'immeuble situé au 646, rue Lemoyne, soit M. Richard Bergeron et Mme Louise Galipeau,

souhaitent empiéter sur ladite servitude de passage déjà existante pour l'installation d'une remise;

CONSIDÉRANT QUE la servitude en question permet la possibilité d'obtenir une autorisation du conseil municipal afin de régulariser un tel empiètement, mais sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications auprès des services municipaux concernés, ledit empiètement pourrait être toléré et ne restreindrait aucunement l'utilisation de ladite servitude, dans la mesure où les conditions établies sont respectées;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser l'empiètement d'une remise dans l'emprise de la servitude de conduite d'égout sanitaire publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford, sous le numéro 20 931 611, pour la propriété située au 646, rue Lemoyne, portant le numéro de lot 4 313 826, cadastre du Québec, le tout selon les conditions suivantes, à savoir :

- Exiger aux propriétaires d'enregistrer, à leurs frais, un acte d'empiètement de servitude en bonne et due forme;
- La Ville de Granby ne sera aucunement responsable du déplacement et des bris pouvant être occasionnés par la remise en question;
- La remise devra être installée sur des blocs de béton, à l'exclusion de toute dalle de béton permanente;
- Tous dommages causés aux infrastructures de la Ville seront aux frais des propriétaires; et
- Tout déplacement de la remise par la Ville, planifié ou non, afin d'accéder à ses infrastructures, sera aux frais des propriétaires;

d'autoriser la signature d'un acte d'empiètement de servitude, à être publié sur le lot numéro 4 313 826, du cadastre du Québec, le tout aux frais des propriétaires, soit M. Richard Bergeron et Mme Louise Galipeau.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0861

Autorisation de signature – Addenda – Bail de stationnement – L'Église unie du Canada/Église unie de Granby – 101, rue Principale – Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-115;

CONSIDÉRANT le bail signé entre la Ville de Granby et l'Église unie du Canada/Église unie de Granby, le 27 mai 2014, lequel bail a pour objet de convenir des règles concernant l'utilisation par la Ville du stationnement appartenant à l'Église, située au 101, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au bail, et plus précisément en ajoutant un quatrième alinéa à l'article 3 intitulé : « Durée »;

CONSIDÉRANT QUE ledit bail vient à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement dudit bail;

CONSIDÉRANT QUE le chef inspecteur du Service de la planification et de la gestion du territoire recommande le renouvellement du bail pour une période additionnelle de cinq (5) ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la signature d'un addenda au bail conclu entre la Ville de Granby et l'Église unie du Canada/Église unie de Granby, lequel bail a pour objet de convenir des règles concernant l'utilisation par la Ville du stationnement appartenant à l'Église, située au 101, rue Principale, afin d'y ajouter un quatrième alinéa à l'article 3 intitulé : « Durée », le tout tel que plus amplement détaillé au projet d'addenda au bail joint au sommaire numéro SJ-2018-115; et

d'autoriser le renouvellement dudit bail pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, aux mêmes conditions prévues au bail, lequel est joint au sommaire numéro SJ-2018-115.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0862

Ententes – Aide mutuelle pour la protection contre l'incendie – Municipalité de Roxton Pond – Municipalité du Canton de Shefford – Ville de Waterloo – Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-118;

CONSIDÉRANT QUE les ententes relatives à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, signées entre la Ville de Granby, la Municipalité de Roxton Pond, la Municipalité du Canton de Shefford et la Ville de Waterloo, viennent à échéance respectivement le 12 février 2019, le 23 février 2019 et le 10 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement desdites ententes;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service concerné recommande le renouvellement des ententes pour des périodes additionnelles d'un (1) an;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser le renouvellement des ententes conclues relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, pour un (1) an, aux mêmes conditions prévues auxdites ententes, lesquelles sont jointes au sommaire numéro SJ-2018-118, avec les municipalités suivantes, à savoir :

- Municipalité de Roxton Pond, soit jusqu'au 12 février 2020;
- Municipalité du Canton de Shefford, soit jusqu'au 23 février 2020; et
- Ville de Waterloo, soit jusqu'au 10 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0863

Programme « Coupez le moteur! » – Ententes – Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-120;

CONSIDÉRANT le programme « Coupez le moteur! » lancé en 2011 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (maintenant connu sous la dénomination sociale ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC));

CONSIDÉRANT QUE des ententes ont été conclues entre la Ville de Granby et différents organismes concernant l'affichage dudit programme, dont douze (12) d'entre elles viennent à échéance en novembre et en décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ces ententes et doit le faire au moins un (1) mois avant leur échéance;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur de la division environnement du Service de la planification et de la gestion du territoire recommande le renouvellement desdites ententes;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser le renouvellement des ententes concernant le programme « Coupez le moteur! » conclues entre la Ville de Granby et les douze (12) organismes suivants, pour un (1) an, aux mêmes conditions prévues auxdites ententes, l'entente signée avec le CSSS de La Haute-Yamaska étant jointe au sommaire numéro SJ-2018-120 à titre d'exemple :

- CSSS de La Haute-Yamaska Plusieurs édifices;
- CSSS de La Haute-Yamaska 279, rue de la Providence;
- Cégep de Granby 235, rue Saint-Jacques;
- Fabrique de la paroisse d'Immaculée-Conception 433, rue Denison Est;
- Investissements Kangourou 310, rue Denison Est;
- Investissements Kangourou 574, rue Saint-Hubert;
- Investissements Kangourou 585, rue Saint-Hubert;
- Société zoologique de Granby inc. 525, rue Saint-Hubert;
- Commission scolaire du Val-des-Cerfs Plusieurs écoles;
- Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska 450, rue Principale;
- École secondaire du Verbe Divin inc. 1021, rue Cowie; et
- Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin 700, rue Drummond.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0864

Ententes - Vérification des antécédents judiciaires - Église-école Alpha Oméga - Carole Gince et Mario Daviau - Autobus Granby inc. -Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-117;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu des ententes pour la vérification d'antécédents judiciaires avec Autobus Granby inc., l'Église-école Alpha Oméga, ainsi qu'avec Carole Gince et Mario Daviau, lesquelles ententes viennent à échéance le 20 janvier et 20 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de ces ententes:

CONSIDÉRANT QUE la direction du service concerné recommande le renouvellement des ententes pour deux (2) années supplémentaires;

Après étude et considération :

Il est: proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser le renouvellement des ententes relatives à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec, pour des périodes additionnelles de deux (2) ans, selon les mêmes conditions prévues auxdites ententes, lesquelles sont jointes au sommaire numéro SJ-2018-117, pour les organismes suivants, à savoir :

- Autobus Granby inc., soit jusqu'au 20 janvier 2021;
- Église-école Alpha Oméga, soit jusqu'au 20 janvier 2021; et
- Carole Gince et Mario Daviau, soit jusqu'au 20 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0865

Bail – Cases de stationnement – Place de la Gare – Gestion Manliteo inc. – Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-119:

CONSIDÉRANT QUE le bail avec Gestion Manliteo inc., relativement à la location de sept (7) cases de stationnement situées à la place de la Gare, sur la rue Denison Est, vient à échéance le 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement dudit

CONSIDÉRANT QUE le chef inspecteur du service concerné recommande le renouvellement du bail pour une période additionnelle d'un (1) an;

Après étude et considération :

Il est: proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser le renouvellement du bail pour la location de sept (7) cases de stationnement situées à la place de la Gare, sur la rue Denison Est, intervenu entre la Ville de Granby et la société Gestion Manliteo inc., cessionnaire des droits du bail de la société 2948-3393 Québec inc., et du sous-bail à Les Restaurants McDonald du Canada Itée, pour une période additionnelle d'un (1) an, soit jusqu'au 30 novembre 2019, aux mêmes conditions prévues audit bail, lequel est joint au sommaire numéro SJ-2018-119, et en indexant le tarif de l'année 2018, au montant de 501,08 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2019, selon l'Indice des prix à la consommation du Québec du mois d'octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0866

Entente – Centre d'urgence 9-1-1 – Groupe Alerte Santé inc. – Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-123;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif au transfert des appels d'urgence, ayant pour but de déterminer, pour chaque type d'événement, les services d'urgence requis de façon prioritaire, ainsi que les procédures opérationnelles afférentes, signé entre la Ville de Granby et le Centre de communication santé Groupe Alerte Santé inc., lequel vient à échéance le 20 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de l'entente pour une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE le capitaine au soutien opérationnel et technologie de l'information, section des enquêtes criminelles, au Service de police, recommande le renouvellement de ladite entente pour une période supplémentaire d'un (1) an;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser le renouvellement de l'entente conclue entre la Ville de Granby et le Centre de communication santé Groupe Alerte Santé inc., relativement au transfert des appels d'urgence, ayant pour but de déterminer, pour chaque type d'événement, les services d'urgence requis de façon prioritaire, ainsi que les procédures opérationnelles afférentes, pour une période additionnelle d'un (1) an, soit jusqu'au 20 décembre 2019, le tout aux mêmes conditions prévues à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-123.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0867

Baux de cases de stationnement – Stationnement Centre-Court – J.P. Desroches inc. – Les Équités Drummcor inc. – Fin des baux

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-122;

CONSIDÉRANT QUE les baux signés entre la Ville de Granby et J.P. Desroches inc. ainsi que Les Équités Drummcor inc., relativement à la location de cases de stationnement afin de se conformer à l'article 122 du *Règlement numéro 0663-2016 de zonage*, prennent fin le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à l'article 122 dudit règlement et qu'il n'est donc plus obligatoire d'avoir un tel bail de cases de stationnement afin de se conformer à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le chef inspecteur du Service de la planification et de la gestion du territoire confirme que les baux peuvent se terminer en date du 31 décembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de confirmer la fin des baux signés entre la Ville de Granby et J.P. Desroches inc. ainsi que Les Équités Drummcor inc., lesquels avaient pour objet la location de cases de stationnement suivant l'article 122 du *Règlement numéro 0663-2016 de zonage* afin de se conformer à la réglementation municipale, lesquels baux arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0868

Développement Gince S.E.N.C. c. Ville de Granby – Modification à l'entente de travaux numéro 06-2017 – Dossier de cour numéro 460-17-002562-189 – Rues Saint-Jude Sud et Henry-Carleton-Monk

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-121;

CONSIDÉRANT l'article 145.24 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* R.L.R.Q., c. A-19.1;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter un tiers bénéficiaire à l'annexe C de l'entente relative à des travaux municipaux, projet numéro 06-2017, à savoir, le propriétaire du lot numéro 1 648 621, CQ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part payable par le tiers bénéficiaire, à savoir 9110-0875 Québec inc., s'élève à 49 871,12 \$;

CONSIDÉRANT la Politique de répartition des coûts de la Ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'ajouter, à l'annexe C de l'entente relative à des travaux municipaux, projet numéro 06-2017, le propriétaire du lot numéro 1 648 621, CQ, soit la compagnie 9110-0875 Québec inc., à titre de tiers bénéficiaire à ladite entente et qu'une quote-part au montant de 49 871,12 \$ lui soit facturée conformément à la réglementation municipale applicable.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0869

Rémunération – Trésorier – Dépenses électorales – Modification à la résolution numéro 2017-04-0279

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-114;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-04-0279 adoptée par le conseil municipal le 3 avril 2017 relativement à la rémunération au trésorier dans le cadre des rapports de dépenses électorales des candidats aux élections;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par le conseiller Robert Vincent

de modifier la résolution numéro 2017-04-0279 en ajoutant les mots « ou au trésorier adjoint » après le mot « trésorier » dans le titre de la section V et par l'ajout des mots « ou le trésorier adjoint » aux articles 26 et 26.1 de ladite résolution.

La résolution numéro 2017-04-0279 n'est pas autrement modifiée.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0870

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 août au 24 septembre 2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-174;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 août au 24 septembre 2018, soit :

- les comptes pour la période du 28 août au 24 septembre 2018, pour la somme de 8 199 881,41 \$, et
- les salaires pour la période du 19 août au 15 septembre 2018 pour la somme de 1 428 388,86 \$,

pour un total de 9 628 270,27 \$, soit déposée, et

de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Contrat d'entretien – Photocopieur – Service des finances – 1 an

Réf.: 070/2014 - C2018-1115

Du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019

Fournisseur: Xerox

Dépense annuelle estimée, taxes incluses...... 4 044,75 \$

2. Contrat d'entretien – Photocopieur – Cour municipale – 1 an

Réf.: 060/2014 - C2018-1110

Du 1er septembre 2018 au 31 août 2019

Fournisseur : Xerox

3. Contrat d'entretien – Photocopieur – Gendarmerie (passage) – 1 an

Réf.: 009/2014 - C2018-1111

Du 1er septembre 2018 au 31 août 2019

	Fournisseur : Xerox Dépense annuelle estimée, taxes incluses
4.	Licences annuelles – Logiciel Notarius (Certifio et Consigno) Réf.: 211/2018 – C2018-1128 Du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 Fournisseur: Solutions Notarius Dépense annuelle, taxes incluses
5.	Contrat annuel de soutien technique – Gestion virtuelle Réf. : 205/2018 – C2018-1129 Du 10 septembre 2018 au 9 septembre 2019 Fournisseur : Coginov inc. Dépense annuelle, taxes incluses
6.	Contrat d'entretien – Photocopieur – Bibliothèque (PBB024389) Réf. : 060/2014 – C2018-1200 Du 1 ^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019 Fournisseur : Xerox Dépense annuelle estimée, taxes incluses
7.	Contrat d'entretien – Photocopieur – Service des incendies (PBB006185) Réf. : 063/2014 – C2018-1178 Du 1 ^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019 Fournisseur : Xerox Dépense annuelle estimée, taxes incluses
8.	Contrat d'entretien – Photocopieurs – Bibliothèque (PBB005058) et STEP (PBB004507) Réf.: 061/2014 – C2018-1179 Du 1 ^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 Fournisseur: Xerox Dépense annuelle estimée, taxes incluses
9.	Contrat d'entretien – Photocopieurs – Communications (XKP545819) et Urbanisme (XKP550499) Réf.: 071/2014 – C2018-1201 Du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019 Fournisseur: Xerox Dépense annuelle estimée, taxes incluses
10.	Assurance vie – Pompiers – Service des incendies Réf. : 219/2018 Du 1 ^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 Fournisseur : SSQ Dépense annuelle, taxes incluses
11.	Affûtage de couteaux – Zamboni – Parc Daniel-Johnson Réf. : 216/2018 – C2018-1226 Du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 Fournisseur : International Knife & Saw inc. Dépense annuelle estimée, taxes incluses
т.	

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 416-2018 et 001-2019, en date du 25 septembre 2018.

2018-10-0871

Autorisation de signature – Entente concernant le portail commun des données ouvertes entre le gouvernement du Québec et les villes de Blainville, Gatineau, Laval, Longueuil, Montréal, Québec, Repentigny, Rimouski, Rouyn-Noranda, Shawinigan et Sherbrooke

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances sous le numéro SF-2018-170;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Blainville, Gatineau, Laval, Longueuil, Montréal, Québec, Repentigny, Rimouski, Rouyn-Noranda, Shawinigan et Sherbrooke font partie de l'entente avec le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun coût pour la Ville de Granby à héberger les données:

CONSIDÉRANT QUE la division informatique du Service des finances recommande la participation à ce portail;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la signature de l'entente concernant le portail commun des données ouvertes entre le gouvernement du Québec et les villes de Blainville, Gatineau, Laval, Longueuil, Montréal, Québec, Repentigny, Rimouski, Rouyn-Noranda, Shawinigan et Sherbrooke, le tout selon l'entente jointe au sommaire numéro SF-2018-170.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0872

Autorisation de signature – Compte « mandat bancaire » – Modification à la résolution numéro 2013-09-0821

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-173;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-09-0821 désignant les personnes autorisées à utiliser un compte bancaire distinct où elles pourront seules obtenir un mandat bancaire avec le nom de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines de ces personnes;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de remplacer, le cas échéant, à toutes fins utiles, les désignations antérieures à cet effet, et plus précisément celles se retrouvant à la résolution numéro 2013-09-0821, comme suit :

- Mme Sylvie Chouinard, trésorière adjointe, Service des finances;

- Mme Lucie Dupuis, adjointe administrative, Service de police;
- Mme Manon Duranleau, secrétaire, Service de police;
- M. Bruno Grondin, directeur, Service de police;
- Mme Marie-Pier Pothier, chef comptable, Service des finances; et
- M. Jean-Pierre Renaud, directeur, Service des finances.

La résolution numéro 2013-09-0821 n'est pas autrement modifiée.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0873

Adjudication du contrat numéro 148/2018 – Service d'entretien ménager – 9214-9475 Québec inc. (Jireh Automatisation et Entretien)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-165;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'adjuger le contrat numéro 148/2018 pour un service d'entretien ménager dans les bâtiments municipaux pour une période d'un (1) an, soit de janvier à décembre 2019, assujetti à deux (2) reconductions d'une année chacune, au plus bas soumissionnaire conforme, 9214-9475 Québec inc. (Jireh Automatisation et Entretien), pour un montant total estimé, taxes incluses, de 298 223,43 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 27 septembre 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 28 juin 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 6 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0874

Adjudication du contrat numéro 165/2018 – Publication d'avis publics et de messages municipaux – 2 ans – 3834310 Canada inc. (*La Voix de l'Est*)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-169:

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adjuger le contrat numéro 165/2018 pour l'achat d'espaces publicitaires pour la publication des avis légaux et de messages divers d'intérêt général dans un quotidien, pour une période de deux (2) ans, soit du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, 3834310 Canada inc. (*La Voix de l'Est*), pour un montant total estimé pour deux (2) ans, taxes incluses, de 221 265,29 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 419-2018, 001-2019 et 001-2020, en date du 27 septembre 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 24 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0875

Conclusion du contrat numéro 175/2018 – Déneigement et déglaçage manuel des trottoirs et des entrées des bâtiments – 3 ans – Mini Excavation Bisaillon & Fils inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-177;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Mini Excavation Bisaillon & Fils inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 24 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure le contrat numéro 175/2018 pour le déneigement et le déglaçage manuel des trottoirs et des entrées des bâtiments pour une période de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Mini Excavation Bisaillon & Fils inc., pour un montant total pour trois (3) ans, taxes incluses, de 75 000,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 427-2018, 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 27 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0876

Adjudication du contrat numéro 202/2018 – Amélioration du drainage rues Ferland et de Milan – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-168:

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 202/2018 pour des travaux d'amélioration du drainage sur les rues Ferland et de Milan, au plus bas soumissionnaire conforme, Bertrand Ostiguy inc., pour un montant total, taxes incluses, de 133 371,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 418-2018, en date du 27 septembre 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 14 août 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 20 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0877

Acceptation – Taux horaire – Transport de neige – 2018-2019 – Dossier numéro 213/2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-175;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter les taux horaires proposés par les différents entrepreneurs soumissionnaires pour le transport de neige pour la saison hivernale 2018-2019. Le taux de location inclut le salaire de l'opérateur et les coûts d'opération, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font les certificats du trésorier numéros 426-2018 et 001-2019, en date du 27 septembre 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 11 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0878

Renouvellement du contrat numéro 220/2018 – Contrat d'entretien et de soutien pour le logiciel Symphony – Bibliothèque – Sirsi Dynix (Canada) inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-171;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de renouveler le contrat numéro 220/2018 pour l'entretien et le soutien du logiciel Symphony pour la bibliothèque, sans appel d'offres, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2023, avec Sirsi Dynix (Canada) inc., pour un montant total pour cinq (5) ans, taxes incluses, de 126 430,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 420-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 27 septembre 2018; et

d'autoriser le directeur du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, à signer l'entente avec Sirsi Dynix (Canada) inc. La Ville sera facturée annuellement pour ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0879

Reconduction numéro 1 du contrat numéro 267/2015 – Contrôle animalier – Société protectrice des animaux des Cantons

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-176:

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Robert Vincent

de reconduire le contrat numéro 267/2015 pour le contrôle animalier à la Société protectrice des animaux des Cantons, pour une période additionnelle d'un (1) an, aux mêmes prix unitaires soumis, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 232 507,04 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 27 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0880

Mouvements de main-d'œuvre – 8 août au 5 novembre 2018 – Embauche – M. Philippe Ayotte, technicien en documentation – aide aux lecteurs, division bibliothèque, SCLACVC – Embauche – Mme Caroline Isabelle, avocate, Services juridiques – Nomination – M. Frédéric Fortin, opérateur tracteur, Service des travaux publics – Nomination – M. Benoit Desautels, inspecteur-chef à la surveillance du territoire et relations communautaires,

Service de police – Nomination – Mme Sylvie Dubois, commise au service à la clientèle, division bibliothèque, SCLACVC – Embauche – M. Ghislain Moreau, capitaine aux opérations, Service des incendies – Embauche – M. Robert Dubé, chef de division – opérations, Service des incendies – Retraite – Mme France Sorensen, technicienne, division des approvisionnements, Service des finances – Fin d'emploi – Employée numéro 2840, Service des ressources humaines et des communications

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-037, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser et de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 8 août au 5 novembre 2018, incluant un départ à la retraite le 1^{er} octobre 2018, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus au long spécifié au sommaire numéro RH-2018-037 et ses annexes, pour valoir comme si au long récité; et

pour ce qui est du personnel régulier :

- 1. d'autoriser l'embauche de monsieur Philippe Ayotte à titre de technicien en documentation aide aux lecteurs à la division bibliothèque du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, le 9 octobre 2018. Cette embauche est effectuée afin de pourvoir le poste vacant à la suite d'une fin d'emploi en période de probation. Monsieur Ayotte devra compléter une période de probation de 6 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction du service;
- 2. d'autoriser l'embauche de madame Caroline Isabelle au poste d'avocate aux Services juridiques le 1^{er} novembre 2018. Cette embauche fait suite à la démission de monsieur Stéphane Forest et est assujettie à une période de probation de 6 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction du service;
- 3. de ratifier la nomination de monsieur Frédéric Fortin au poste d'opérateur tracteur (Belos) au Service des travaux publics en date du 8 août 2018, afin de pourvoir le poste laissé vacant par monsieur Stéphane Béland. Monsieur Fortin a complété une période d'essai à la satisfaction de la direction du service;
- 4. d'autoriser la nomination de monsieur Benoit Desautels au poste d'inspecteur-chef à la surveillance du territoire et relations communautaires du Service de police, le 2 octobre 2018. Cette nomination vise à pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la nomination de monsieur Bruno Grondin à titre de directeur du service. Monsieur Desautels sera assujetti à une période de probation de 6 mois qui devra être réalisée à la satisfaction de la direction du service;
- 5. d'autoriser la nomination de madame Sylvie Dubois au poste de commise au service à la clientèle de la division bibliothèque, à une date à déterminer avec la direction du service. Cette nomination vise à pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la nomination de madame Véronique Pion et sera assujettie à une période de probation de 3 mois qui devra être réalisée à la

satisfaction de la direction du Service de la coordination du loisir, des arts de la culture et de la vie communautaire;

- 6. d'autoriser l'embauche sur une base régulière de monsieur Ghislain Moreau au poste de capitaine aux opérations du Service des incendies. En effet, ce dernier a complété sa période de probation à la satisfaction de la direction du Service des incendies le 14 août dernier;
- 7. d'autoriser l'embauche sur une base régulière de monsieur Robert Dubé au poste de chef de division – opérations du Service des incendies. En effet, ce dernier a complété sa période de probation à la satisfaction de la direction du service le 19 septembre dernier;
- 8. de prendre acte du départ à la retraite, le 1^{er} octobre 2018, de madame France Sorensen, technicienne à la division approvisionnements du Service des finances. Madame Sorensen prend sa retraite après 9 ans au service de la Ville de Granby; et
- 9. d'autoriser le directeur général à signer l'entente jointe au présent sommaire relative à la fin d'emploi, en date du 1^{er} octobre 2018, de l'employée portant le numéro 2840 du Service des ressources humaines et des communications, selon les conditions prévues à celle-ci.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 431-2018, en date du 28 septembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0881

Autorisation de signature – Lettre d'entente statut d'emploi – Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (SFMG) – Division aquatique

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-038, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la signature de la lettre d'entente entre l'employée concernée, la Ville de Granby et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby, laquelle est jointe au sommaire numéro RH-2018-038.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0882

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-2, 87, rue Principale, 2018-2769 – PIIA-3, 72 à 76, rue Principale, 2017-2880 – PIIA-3, 72 à 76, rue Principale, 2018-2510 – PIIA-7, 65, rue Jeanne-d'Arc, 2017-2367 – PIIA-29, 64, rue Gouin, 2018-2464 – PIIA-30, 398 à 400, rue Principale, 2018-2716 – PIIA-30, 561, rue Principale, 2018-2525 – PIIA-32, 175, rue des Commissaires, 2018-2796

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-244;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 18 septembre 2018 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-2	2018-2769	180918-15	87, rue Principale	Réparation
PIIA-3	2017-2880	180918-05	72 à 76, rue Principale	Modification
PIIA-3	2018-2510	180918-06	72 à 76, rue Principale	Construction
PIIA-7	2017-2367	180918-16	65, rue Jeanne-d'Arc	Modification
PIIA-29	2018-2464	180918-03	64, rue Gouin	Construction
PIIA-30	2018-2716	180918-17	398 à 400, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2018-2525	180918-18	561, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2018-2796	180918-19	175, rue des Commissaires	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0883

Refus – Demande numéro 2018-80279 de modification au Règlement de zonage – 1129, rue de Roberval Sud – Recommandation pour un PPCMOI

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-228, transmettant la résolution numéro 180918-11 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE MM. Éric Clermont et Stéphane Perron ont formulé, le 6 septembre dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les classes d'usages « Ican » et « Iali » dans la zone commerciale EG04C:

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la production de cannabis à des fins médicinales (production intérieure) selon les normes établies par Santé Canada ainsi que la production de fruits et légumes avec des systèmes de culture urbaine;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180918-11, ne recommande pas la présente demande, considérant que l'autorisation de ces classes d'usages n'est pas souhaitable pour l'ensemble de la zone:

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande plutôt d'utiliser la technique des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'assujettir la propriété;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par le conseiller Robert Vincent

de refuser la demande de modification numéro 2018-80279 au Règlement de zonage, laquelle visait à permettre les classes d'usages « Ican » et « Iali » dans la zone commerciale EG04C, et plus précisément pour l'immeuble situé au 1129, rue de Roberval Sud, considérant que l'autorisation de ces classes d'usages n'est pas souhaitable pour l'ensemble de la zone; et

d'utiliser la technique des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de pouvoir encadrer le projet et limiter le nombre d'établissements dans la zone.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0884

Refus – Secteur des rues des Cimes, Houle et Léger – Demande d'ajout d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-220;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont demandé d'assujettir le secteur des rues des Cimes, Houle et Léger au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le secteur ne présente pas de caractéristique architecturale distinctive justifiant l'implantation d'un nouveau PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est toujours en développement et le PIIA-29 vise particulièrement les secteurs déjà construits afin de préserver l'architecture propre à l'époque de chacun des développements;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de ne pas assujettir le secteur des rues des Cimes, Houle et Léger à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), considérant que ledit secteur est en développement et qu'il ne présente pas de caractéristique architecturale justifiant l'implantation d'un PIIA.

Adoptée à l'unanimité

Déclaration d'intérêts – 19 h 47 M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt dans le point suivant, le promoteur concerné étant son créancier hypothécaire. Il quitte donc son siège à la table du conseil.

2018-10-0885

Plan correcteur pour le respect des exigences de débordement du poste de pompage Drummond

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-238;

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompage Drummond n'a pas respecté les exigences pour les années 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) déposé par le promoteur Les Habitations Duchesneau inc. pour son projet de prolongement des infrastructures de la rue Verchères, dont l'analyse est actuellement en cours par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE pour la délivrance du certificat, la Ville doit fournir son plan correcteur pour le poste de pompage Drummond;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser le Service de la planification et de la gestion du territoire à déposer le plan correcteur pour le respect des exigences de débordement du poste de pompage Drummond; et

de s'engager à mettre en œuvre le plan correcteur.

Adoptée à l'unanimité

19 h 49

M. le conseiller Éric Duchesneau réintègre son siège à la table du conseil.

2018-10-0886

Directive de changements numéro 01 – Travaux de réhabilitation des sols contaminés – Secteur 7 – Quartier de l'École – Développement des terres Miner inc. – Contrat numéro 163/2018 – Groupe AllaireGince infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-235;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accepter la directive de changements numéro 01 concernant des quantités ajoutées au bordereau de soumission du contrat numéro 163/2018, relativement aux travaux de réhabilitation des sols contaminés dans le secteur numéro 7 du Quartier de l'École, développement des terres Miner, le tout entraînant une dépense additionnelle de 31 014,10 \$, taxes en sus, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 429-2018, en date du 28 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0887

Réception provisoire – Travaux de prolongement des infrastructures municipales – Le Boisé Saint-Charles phase 3 – Montée des Seigneurs et rue des Écuyers – Projet numéro 15-2017 – 9261-5194 Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-237;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 12 juillet 2018, la réception provisoire des travaux réalisés au contrat numéro 320/2017, relativement au prolongement des infrastructures municipales Le Boisé Saint-Charles, phase 3, conformément aux plans et devis de la firme Les Services EXP inc. et sous la surveillance de la firme IGF Axiom inc., le tout étant payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 424-2018, en date du 27 septembre 2018; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite à l'entente numéro 15-2017 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur 9261-5194 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0888

Réception provisoire – Travaux de prolongement des infrastructures – Développement Gince, phase 4 – Rues Saint-Jude Sud et Henry-Carleton-Monk – Projet numéro 06-2017 – Développement Gince S.E.N.C.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-230;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accepter, en date du 9 août 2018, la réception provisoire des travaux de prolongement des infrastructures du Développement Gince, phase 4 réalisés au contrat numéro 030/2017, conformément aux plans et devis de la firme Tétra Tech QI inc. et sous la surveillance de la firme Les Services EXP inc.; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite à l'entente numéro 06-2017 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur Développement Gince S.E.N.C.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0889

Réception provisoire des travaux – Reconstruction des infrastructures municipales rue Lyman et la réfection des chaussées et trottoirs rues Bourgeois et Cyr – Contrat numéro 109/2018 – Groupe AllaireGince infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-233;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter, en date du 12 septembre 2018, la réception provisoire des travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Lyman ainsi que la réfection des chaussées et des trottoirs des rues Bourgeois et Cyr, réalisés conformément aux plans et devis préparés par le Service de la planification et de la gestion du territoire de la Ville de Granby et sous la surveillance de sa division ingénierie; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 109/2018 conclu entre la Ville de Granby et Groupe AllaireGince infrastructures inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0890

Réception provisoire – Travaux de réfection de chaussée et trottoirs – Rue Saint-André Ouest – Contrat numéro 093/2018 – Pavages Maska inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-231;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accepter, en date du 14 août 2018, la réception provisoire des travaux de réfection de chaussée et trottoirs de la rue Saint-André Ouest, entre les rues Paré et Dufferin, réalisés conformément aux plans et devis du Service de la planification et de la gestion du territoire de la Ville de Granby, division ingénierie, et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 093/2018 conclu entre la Ville de Granby et Pavages Maska inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0891

Réception définitive – Travaux de réhabilitation structurale de chaussée – Rue Bergeron Est – Contrat numéro 176/2017 – Gestion Dexsen inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-234;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accepter, en date du 13 septembre 2018, la réception définitive des travaux de réhabilitation structurale de chaussée de la rue Bergeron Est, effectués au contrat numéro 176/2017; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 176/2017 conclu entre la Ville de Granby et Gestion Dexsen inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0892

Décret de travaux pour l'élargissement de la chaussée et la canalisation du fossé – Rue Saint-Jude Nord

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-236;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de décréter des travaux d'élargissement de la chaussée et de canalisation du fossé de la rue Saint-Jude Nord, près de la rue des Colombes, le tout entraînant une dépense estimée de 63 290,00 \$, plus taxes, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 423-2018, en date du 27 septembre 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 66 650,00 \$ du surplus au nouveau projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0893

Autorisation – Demande de vignettes de stationnement passe-partout sur l'ensemble du territoire de la Ville – Maison des naissances de l'Estrie (CIUSSSE-CHUS)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-224;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Maison des naissances de l'Estrie a demandé la création de vignettes de stationnement sur rue de type passe-partout valide sur l'ensemble du territoire de la Ville, relativement à son service de sages-femmes pour les naissances à la maison;

CONSIDÉRANT QUE ces vignettes pourraient nuire aux opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE les vignettes passe-partout supprimeraient seulement les limitations de temps associées au stationnement ainsi que le stationnement de nuit en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation ne permet pas de stationner un véhicule sur rue où le stationnement est interdit;

CONSIDÉRANT QUE cette vignette ne peut être délivrée et utilisée à d'autres fins qu'un accouchement;

CONSIDÉRANT QUE le service de sages-femmes est un service d'urgence;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la délivrance de vignettes de stationnement sur rue de type passepartout valide sur l'ensemble du territoire de la Ville pour le service de sagesfemmes offert par La Maison des naissances de l'Estrie du CIUSSSE-CHUS. Ces vignettes seraient effectives pour une période d'un (1) an et devront être renouvelées par la suite.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0894

Bonification du programme de subvention à l'achat d'un vélo standard ou électrique

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-227;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation accrue des vélos en milieu urbain permet d'améliorer la fluidité de la circulation automobile en sollicitant davantage les pistes cyclables pour les déplacements;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du Plan vert et du Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la cadre du Programme climat municipalités de Granby;

CONSIDÉRANT la grande popularité du programme de subvention offert aux citoyens pour l'achat d'un vélo standard ou électrique;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'ajouter une aide financière supplémentaire de 10 000 \$, pour l'année 2018, au programme de subvention pour l'achat d'un vélo standard ou électrique, laquelle somme sera prélevée au PTI 2018 « Diminution de la production de gaz à effet de serre », payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 409-2018, en date du 19 septembre 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 10 000 \$ du PTI au projet 247000091903.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0895

Demande d'appui du Zoo pour une demande de subvention au projet « Granby Nature 2.0 : le parcours Explo-Éco »

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-223;

CONSIDÉRANT QU'il existe peu d'outils de découverte et de sensibilisation à l'environnement adaptés à une clientèle jeune et techno;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience ludique et amusante pourrait se vivre dans trois (3) parcs municipaux, soit les Boisés-Miner, le sentier de la Rivière ainsi que le boisé du parc Terry-Fox;

CONSIDÉRANT l'implication financière du Zoo, du Club d'observateurs d'Oiseaux de la Haute-Yamaska (COOHY) et de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV) totalisant 78 000 \$;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'approuver la demande d'appui du Zoo à déposer une demande de subvention à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement dans le cadre du projet « Granby Nature 2.0 : le parcours Explo-Éco »;

d'octroyer une aide financière de 7 000 \$ pour la conception et la production de deux (2) panneaux d'interprétation ainsi que la production de quelques affiches, lequel montant proviendrait du Fonds vert dédié à la conservation des milieux naturels. Cette aide financière est conditionnelle à l'approbation de la demande de subvention qui sera déposée à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement:

de fournir une aide d'une valeur de 3 000 \$ en nature pour l'installation des panneaux, les rencontres de partenaires, les relectures et approbations diverses de contenus et de visuels et le soutien à la campagne médiatique invitant les citoyens à les télécharger, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 404-2018, en date du 14 septembre 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 10 000 \$ du Fonds vert au projet Subvention Zoo.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0896

Aide financière de 10 000 \$ pour l'aménagement d'un étang à chauve-souris dans le parc des Boisés-Miner

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-222;

CONSIDÉRANT la baisse générale des populations de chauve-souris au sud du Québec ainsi que la confirmation de la présence de cinq (5) de ces espèces au parc des Boisés-Miner;

CONSIDÉRANT le refus de la Fondation de la faune du Québec de subventionner ce projet estimé à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'implication financière de 15 000 \$ du Zoo au projet;

CONSIDÉRANT un manque de 10 000 \$ pour la réalisation du projet;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'offrir une aide financière de 10 000 \$ pour la création d'un étang à chauvesouris dans le parc des Boisés-Miner, prélevée à même le Fonds vert dédié à la conservation des milieux naturels, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 403-2018, en date du 13 septembre 2018; et

d'autoriser M. Serge Drolet, coordonnateur de la division environnement ou M. Gabriel Bruneau, directeur, tous deux du Service de la planification et de la gestion du territoire à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0897

Autorisation de signature – Engagement de la Ville – Demande de subvention – Éclairage de la piste cyclable entre les rues Long et Dorchester

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2018-014;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté relativement à l'éclairage de la piste cyclable entre les rues Long et Dorchester est de 70 000 \$, et que la Ville peut obtenir une subvention de l'ordre de 80 % de la valeur du projet;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser M. François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics, à signer le formulaire de demande de subvention, engagement de la Ville et présentation du projet relativement à l'éclairage de la piste cyclable entre les rues Long et Dorchester.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0898

La Grande Marche – Granby – Édition 2018 – 20 octobre 2018 – Parc Daniel-Johnson

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-081;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la tenue de l'événement La Grande Marche de Granby le 20 octobre 2018, de 9 h à 14 h, dans les rues de Granby, incluant le montage du site au parc Daniel-Johnson et dans les rues de Granby, selon le trajet déterminé;

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson pour le rassemblement des marcheurs;

d'autoriser la présence de chiens en laisse dans le parc Daniel-Johnson et les rues selon le trajet déterminé; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de l'événement, jusqu'à un montant maximal de 6 300 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 407-2018, en date du 19 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0899

Party du 7 - Vie culturelle et communautaire - 7 octobre 2018 - Stade Napoléon-Fontaine

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-082;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir concrètement l'engagement citoyen et la réalisation de projets demandés et conçus pour et par les jeunes;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser l'utilisation du stade Napoléon-Fontaine le 7 octobre 2018 de 19 h à 24 h;

d'autoriser l'utilisation du stade Napoléon-Fontaine afin de permettre l'installation et le démontage du site, du 1^{er} octobre au 10 octobre 2018;

d'autoriser le son amplifié le 7 octobre 2018 de 19 h à 24 h;

d'autoriser l'utilisation d'une plaque au gaz pour la cuisson;

d'autoriser l'utilisation de deux (2) foyers au bois, et ce, selon la réglementation en vigueur et les recommandations du Service des incendies;

d'autoriser l'utilisation d'effets pyrotechniques pour la finale du spectacle, et ce, selon les recommandations du Service des incendies;

d'autoriser la fermeture du Skatepark le 7 octobre 2018 à compter de 14 h;

d'autoriser la fermeture du parc à chiens le 7 octobre 2018 à compter de 22 h;

d'autoriser la fermeture des stationnements suivants à compter de 14 h le 7 octobre 2018 :

- stationnement du Skatepark; et
- stationnement de l'école L'Envolée;

d'autoriser la fermeture de la rue Saint-Urbain, entre les rues Léon-Harmel et Guy, de 22 h 45 à 23 h 15, et ce, afin de permettre la présentation de la finale pyrotechnique;

d'autoriser l'implantation, à compter de 16 h le 7 octobre, de quatre (4) arrêts temporaires à l'intersection des rues Maisonneuve et Saint-Vallier, afin de permettre un accès sécuritaire au site; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation, et ce, jusqu'à un montant maximal de 17 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 408-2018, en date du 19 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0900

Grand Défilé de Noël – 10^e édition – 17 novembre 2018 – Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-084;

CONSIDÉRANT le mandat de la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) de développer le volet commercial et l'animation du centre-ville;

CONSIDÉRANT le succès que remporte le Grand Défilé de Noël chaque année;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la présentation du Grand Défilé de Noël le 17 novembre 2018 au centre-ville de Granby;

d'autoriser les activités à compter de 14 h le 17 novembre 2018, notamment aux endroits suivants :

- Place Johnson; et
- Parc Miner;

d'autoriser l'utilisation de foyers au bois à la place Johnson et au parc Miner, le tout en conformité avec la réglementation municipale;

d'autoriser l'utilisation du stationnement de la bibliothèque Paul-O.-Trépanier du vendredi 16 novembre 2018 à compter de 17 h, jusqu'au samedi 17 novembre 2018, 17 h;

d'autoriser la fermeture temporaire de la rue Principale, de la rue Dufferin à la rue Évangéline pour la durée du défilé; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de l'événement, et ce, jusqu'à un montant maximal de 15 200 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 421-2018, en date du 27 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0901

Marché de Noël – Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) – 10^e édition – 29 et 30 novembre 2018 – 1^{er} et 2 décembre 2018 – Place Johnson

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-083;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser la tenue du Marché de Noël les 29 et 30 novembre 2018 en soirée, et les 1^{er} et 2 décembre 2018 entre 9 h et 16 h;

d'autoriser l'installation de structures lumineuses, du 5 novembre au 10 décembre 2018, à la place Johnson, et ce, selon les recommandations du Service des incendies;

d'autoriser l'utilisation de la place Johnson pour le montage et la présentation du Marché de Noël, et ce, du 27 novembre au 3 décembre 2018;

d'autoriser l'accès au bloc sanitaire sans interruption du 29 novembre au 2 décembre 2018:

d'autoriser l'utilisation d'un foyer brasero;

d'interdire le stationnement du 29 novembre au 2 décembre 2018 pour les quatre (4) cases devant la place Johnson, lesquelles cases sont situées sur la rue Principale;

d'appuyer la demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ); et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la réalisation des activités jusqu'à un montant maximal de 5 200 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 417-2018, en date du 27 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0902 Subvention – #Party du – Vie culturelle et communautaire

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-088;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de transférer la somme de 12 400 \$ provenant du budget prévu au mandat accordé au Palace pour les spectacles extérieurs à l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby pour l'organisation de l'événement #Party du, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 411-2018, en date du 20 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0903 Projets - Politique Égalité - Association féminine d'éducation et d'action sociale de Granby (AFEAS) - Association du hockey jeunesse de Granby - Maison Alice-Desmarais

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-086;

CONSIDÉRANT la Politique Égalité adoptée en 2017 et le Programme de soutien financier pour des projets visant l'égalité;

CONSIDÉRANT le dépôt de projets à la suite d'un appel public;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder une aide financière au montant total de 11 900 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 410-2018, en date du 20 septembre 2018, pour les projets suivants :

	Description	Demandeur	Aide financière recommandée
1.	Pour une meilleure intégration sociale de la population immigrante (ateliers)	AFEAS Granby	5 000 \$
2.	Hockey pour les filles (cliniques)	Association du hockey jeunesse de Granby	1 900 \$
3.	Déjeuners des hommes/Égalité	Maison Alice-Desmarais	5 000 \$

d'autoriser la signature des protocoles d'entente à intervenir avec les demandeurs dont les projets ont été recommandés par le comité de sélection. Le suivi des protocoles sera assuré par la chargée de projets de la Politique Égalité de l'organisme mandataire de la Ville, soit Vie culturelle et communautaire de Granby.

Le montant total de ces subventions sera puisé à même le fonds de 20 000 \$ dédié au Programme de soutien financier pour les projets visant l'égalité.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0904 Sclérose en plaques Haute-Yamaska-Richelieu (SEPHYR) – Aide financière

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-089;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Sclérose en plaques Haute-Yamaska-Richelieu (SEPHYR);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accorder une aide financière de dépannage de 1 000 \$ à l'organisme SEPHYR pour la mise à niveau de leur système informatique, le tout étant payable sur présentation de facture, à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 412-2018, en date du 20 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0905

Association de la paralysie cérébrale du Québec, région de Granby – Aide financière

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-090;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers des membres de l'Association de la paralysie cérébrale du Québec, région de Granby;

CONSIDÉRANT la récurrence de l'activité de camp de jour organisée par l'organisme;

CONSIDÉRANT la politique familiale de la Ville de Granby et particulièrement l'un de ses objectifs, soit d'adapter et rendre accessibles les services nécessaires pour faciliter la vie familiale;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder une aide financière annuelle ne dépassant pas 2 000 \$ à l'Association de la paralysie cérébrale du Québec, région de Granby, pour les années 2019, 2020 et 2021, relativement au paiement de la location des locaux pour l'organisation des camps de jour, le tout payable sur présentation de facture, à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 20 septembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0906

Autorisation de signature – Bail – Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-087;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la signature du bail entre la Ville de Granby et le Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Yamaska pour l'utilisation des locaux situés au 442, rue Saint-Jean, au montant annuel de 18 000 \$, indexé annuellement pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2023, selon les modalités du bail joint au sommaire numéro ASC-2018-087.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0907

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-091;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby de travailler en partenariat avec le milieu;

CONSIDÉRANT le travail réalisé par la Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska (CDC H-Y) au cours des dernières années en partenariat avec la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme est de favoriser le réseautage entre les organismes du milieu, la formation continue, l'aide technique et la mise en place de services collectifs, la promotion et la visibilité de l'action communautaire;

CONSIDÉRANT que tous les organismes de Granby peuvent bénéficier des services prévus à l'entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Granby et la Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska (CDC H-Y) pour les années 2019 à 2023, à raison du versement d'une aide financière de 40 000 \$ par année, indexé annuellement de 2,5 %, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, pour l'offre des services suivants :

- soutien informatique aux organismes communautaires;
- soutien professionnel direct aux organismes;
- formation structurée et adaptée aux organismes du milieu; et
- gestion du Centre communautaire Saint-Benoît.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0908

Nomination d'une déléguée au conseil d'administration du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin – Mme Élise Laplante – 2019-2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-095;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Robert Vincent

de déléguer madame Élise Laplante à titre de représentante de la Ville de Granby au sein du conseil d'administration du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin, et ce, pour un troisième et dernier mandat de deux (2) ans pour les années 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0909

Nomination d'une déléguée au conseil d'administration de Vie culturelle et communautaire de Granby – Mme Maritsa Urquizo-Grégoire – 2019-2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-093;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Robert Riel

de déléguer madame Maritsa Urquizo-Grégoire à titre de représentante de la Ville de Granby au sein du conseil d'administration de Vie culturelle et communautaire de Granby, et ce, pour un deuxième mandat de deux (2) ans pour les années 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0910

Nomination d'un délégué au conseil d'administration du Palace de Granby – M. Normand Déziel – 2019-2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-094;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de déléguer monsieur Normand Déziel à titre de représentant de la Ville de Granby au sein du conseil d'administration du Palace de Granby, et ce, pour un deuxième mandat de deux (2) ans pour les années 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0911

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement visant à accorder une subvention pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois résidentiel

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement visant à accorder une subvention pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois résidentiel.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement visant à accorder une subvention pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois résidentiel ».

2018-10-0912

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0387-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Granby afin d'intégrer une règle d'après-emploi

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0387-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Granby afin d'intégrer une règle d'après-emploi.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0387-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Granby afin d'intégrer une règle d'après-emploi ».

2018-10-0913

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'y apporter diverses modifications aux annexes A-1, A-3, A-7 et A-9

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'y apporter diverses modifications aux annexes A-1, A-3, A-7 et A-9.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'y apporter diverses modifications aux annexes A-1, A-3, A-7 et A-9 ».

2018-10-0914

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les enseignes sur terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les CPE, de remplacer la classe d'usages « lmar » par la classe d'usages « lcan », d'agrandir la zone IM13P à même une partie des zones IL03R, IL08R, IM09R et IM10R, d'agrandir la zone IL03R à même une partie de la zone IL08R et d'agrandir la zone IM09R à même une partie des zones IM10R et IM13P

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP22-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les enseignes sur terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les CPE, de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », d'agrandir la zone IM13P à même une partie des zones IL03R, IL08R, IM09R et IM10R, d'agrandir la zone IL03R à même une partie de la zone IL08R et d'agrandir la zone IM09R à même une partie des zones IM10R et IM13P.

2018-10-0915

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP22-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les enseignes sur terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les CPE, de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », d'agrandir la zone IM13P à même une partie des zones IL03R, IL08R, IM09R et IM10R, d'agrandir la zone IL03R à même une partie de la zone IL08R et d'agrandir la zone IM09R à même une partie des zones IM10R et IM13P

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP22-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le premier projet de règlement numéro PP22-2018, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP22-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les enseignes sur terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les CPE, de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », d'agrandir la zone IM13P à même une partie des zones IL03R, IL08R, IM09R et IM10R, d'agrandir la zone IL03R à même une partie de la zone IL08R et d'agrandir la zone IM09R à même une partie des zones IM10R et IM13P », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le jeudi 18 octobre 2018, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0916

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP20-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les limites du parc industriel de la ville et d'augmenter à 60 % le pourcentage d'occupation autorisé dans les zones industrielles situées à l'intérieur du parc industriel de la ville, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP20-2018

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP20-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 13 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Robert Riel

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP20-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les limites du parc industriel de la ville et d'augmenter à 60 % le pourcentage d'occupation autorisé dans les zones industrielles situées à l'intérieur du parc industriel de la ville, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP20-2018 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 septembre 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP20-2018 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0917

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP21-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les dispositions concernant les tours de télécommunication, de retirer les dispositions concernant la hauteur maximale des galeries, perrons et autres constructions du même type et d'autoriser la classe d'usages « Ctél » dans la zone commerciale FH05C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP21-2018

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP21-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 13 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP21-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les dispositions concernant les tours de télécommunication, de retirer les dispositions concernant la hauteur maximale des galeries, perrons et autres constructions du même type et d'autoriser la classe d'usages « Ctél » dans la zone commerciale FH05C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP21-2018 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 septembre 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP21-2018 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

Déclaration d'intérêts – 20 h 13 M. le conseiller Jocelyn Dupuis déclare son intérêt dans le point suivant, l'un des demandeurs concerné étant son employeur. Il quitte donc son siège à la table du conseil.

2018-10-0918

Adoption – Règlement numéro 0798-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser la superficie maximale autorisée pour un garage d'auto permanent attenant à un bâtiment principal (accessoire à un usage résidentiel), de clarifier la hauteur maximale autorisée pour les clôtures, haies et murs de maçonnerie (accessoire à un usage résidentiel) dans la zone résidentielle IN06R, d'autoriser les bureaux de vente à l'intérieur des projets de développement résidentiel, d'autoriser les événements temporaires dans les zones publiques, de permettre les bâtiments de 4 étages avec toits plats dans les zones résidentielles GG02R, GG03R et GG05R, de ne plus inclure les bureaux et l'entreposage dans le calcul de la superficie maximale pour la classe d'usages « lart » dans la zone commerciale HJ23C, de retirer les classes d'usages « lart », « lent » et « Imanu » des usages autorisés dans la zone industrielle GJ17I, de retirer des cours d'eau dans le secteur du 11e Rang et de retirer un cours d'eau

situé entre les rues de Lacolle et de Lachute, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP18-2018 et SP18-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP18-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 août 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé: « Règlement numéro 0798-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser la superficie maximale autorisée pour un garage d'auto permanent attenant à un bâtiment principal (accessoire à un usage résidentiel), de clarifier la hauteur maximale autorisée pour les clôtures, haies et murs de maçonnerie (accessoire à un usage résidentiel) dans la zone résidentielle IN06R, d'autoriser les bureaux de vente à l'intérieur des projets de développement résidentiel, d'autoriser les événements temporaires dans les zones publiques, de permettre les bâtiments de 4 étages avec toits plats dans les zones résidentielles GG02R, GG03R et GG05R, de ne plus inclure les bureaux et l'entreposage dans le calcul de la superficie maximale pour la classe d'usages « lart » dans la zone commerciale HJ23C, de retirer les classes d'usages « lart », « lent » et « lmanu » des usages autorisés dans la zone industrielle GJ17I, de retirer des cours d'eau dans le secteur du 11e Rang et de retirer un cours d'eau situé entre les rues de Lacolle et de Lachute, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP18-2018 et SP18-2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 août 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

20 h 15

M. le conseiller Jocelyn Dupuis réintègre son siège à la table du conseil.

2018-10-0919

Adoption – Règlement numéro 0799-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'y assujettir les centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaie, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP19-2018 et SP19-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP19-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 août 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0799-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'y assujettir les centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaie, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP19-2018 et SP19-2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 août 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0920

Adoption – Règlement numéro 0800-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant à ajuster les normes applicables en prévention des incendies

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert

appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0800-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant à ajuster les normes applicables en prévention des incendies », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 septembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0921

Adoption – Règlement numéro 0801-2018 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats visant notamment à assujettir la délivrance des permis et certificats aux règles en matière de sécurité incendie et en ajoutant diverses dispositions sur la révocation et les permis en ligne

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert

appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0801-2018 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats visant notamment à assujettir la délivrance des permis et certificats aux règles en matière de sécurité incendie et en ajoutant diverses dispositions sur la révocation et les permis en ligne », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 septembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0922

Adoption – Règlement numéro 0802-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 de façon à faire des modifications diverses concernant les définitions, la consommation de cannabis dans les lieux publics, les heures d'utilisation du champ de tir, le bruit causé par divers travaux, la licence obligatoire pour les chiens, l'amuseur public, le permis spécial pour l'ensemencement, le tourbage et le lavage des propriétés ainsi que l'utilisation de l'eau

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé: « Règlement numéro 0802-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 de façon à faire des modifications diverses concernant les définitions, la consommation de cannabis dans les lieux publics, les heures d'utilisation du champ de tir, le bruit causé par divers travaux, la licence obligatoire pour les chiens, l'amuseur public, le permis spécial pour l'ensemencement, le tourbage et le lavage des propriétés ainsi que l'utilisation de l'eau », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 septembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0923

Adoption – Règlement numéro 0803-2018 modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'ajouter le chef de division aux travaux publics

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé: « Règlement numéro 0803-2018 modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'ajouter le chef de division aux travaux publics », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 septembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-0924 Deuxième période de questions des citoyens

1. Mme Céline Duval

Mme Céline Duval, 500, montée des Seigneurs, s'adresse au conseil municipal afin de remercier les membres du conseil municipal d'avoir accepté le projet de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) dans le cadre des projets sur l'égalité, lesquels ont été approuvés au point 11.6. de la présente séance.

2018-10-0925 Levée de la s	seance
----------------------------	--------

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent appuyé par le conseiller Robert Riel

de lever la séance. Il est 20 h 23.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

Me Julie Bertrand, greffière adjointe